

MAIRIE DE SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26/01/2021

Date de convocation : 19/01/2021 Conseillers en exercice : 14

Date affichage : 04/02/2021 Conseillers présents : 14

L'an Deux Mille vingt-et-un le 26 janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT CREPIN-ET-CARLUCET, dument convoqué s'est réuni à 21 heures à la mairie de Saint-Crépin-et-Carlucet sous la présidence de Mr VILATTE Alain, maire.

<u>Présents</u>: VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, SOARES-DIAS JOSE, DUBOIS ARNAUD, LOPEZ MAGALI, VERGNOLLE NATHALIE, VAN DEN OSTENDE PASCALE, LEBLATIER DIDIER, ROULLAND MARIE-CLAUDE, SCANDELLA ERIC, TEILLAC GERARD.

Mr LEBLATIER Didier a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

- Tranche 3 du marché de restauration de l'église de St Crépin et choix des entreprises (restauration intérieure de l'église)
- Examen des devis pour les travaux de la boulangerie et choix des entreprises
- Réalisation d'un emprunt
- Reconstruction du préau
- Convention de partenariat avec l'association Cassiopéa sur la prise en charge d'une mensualité d'adhésion au service de téléassistance
- Renouvellement contrat CNP (assurance statutaire)
- Délibération indemnité de confection de budget pour le comptable du Trésor
- Point travaux d'entretien de voirie
- Divers

N° 2021-01-01 : Eglise de Saint-Crépin : tranche 3 - Mise en valeur intérieure

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse et, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ATTRIBUE le marché aux entreprises suivantes
- AUTORISE MR le maire à signer tous les documents s'y rapportant

Lot 1: Maçonnerie

Entreprise: SARL LES COMPAGNONS REUNIS

24210 LA BACHELLERIE

Montant du marché: 72 096,00 € HT

Lot 2 : Décors peints

Entreprise: MALBREL CONSERVATION

Le Port – 46100 CAPDENAC Montant du marché : 23 004,00 € HT Lot 4 : Electricité

Entreprise: SARL DUFOUR ELECTRICITE

Plaine de Bord - 24250 DOMME Montant du marché : 17 894,50 € HT

Lot 6 : Vitraux

Entreprise : ATELIER NICOLAS CHARLES Rue de Cantaduc - 12260 VILLENEUVE Montant du marché : 15 512,00 € HT

N° 2021-01-02 : Prêt Banque Postale

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales et après en avoir délibéré.

DÉCIDE de valider la proposition de la Banque Postale et d'autoriser le maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessous :

Montant du contrat de prêt : 50 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans

N° 2021-01-03 : Examen des devis pour les travaux de la boulangerie

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a sollicité des devis pour les menuiseries aluminium et pour les travaux d'électricité de la boulangerie.

Après examen des devis présentés, le conseil municipal décide de retenir :

- 1. Pour les menuiseries alu : L'entreprise Rhodde SARL Bois de Gilet 24590 Saint-Geniès pour un montant 8 576,36 € HT
- 2. Pour l'électricité : Eurl Elec Services Plus 22 route de Brive 24590 Salignac-Eyvigues pour 6 265,50 € HT

Autorise Mr le Maire à signer les devis et à commander les travaux et s'engage à inscrire les dépenses au budget.

N° 2021-01-04 : Reconstruction du préau de l'école

Mr le maire indique qu'il convient de déposer un permis de construire pour ce projet de reconstruction du préau de l'école. Il propose de s'adresser à Mr MERCIER Nicolas – Archignac pour préparer le dossier.

Le conseil municipal, après délibération, valide cette proposition, et

- AUTORISE le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la reconstruction du préau dans la cour de l'école
- AUTORISE le Maire à présenter toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, y compris les éventuels permis de construire modificatifs qui s'avéreraient nécessaires

N° 2021-01-05 : Conventions CASSIOPEA

Le conseil municipal, après délibération, approuve les projets de conventions et autorise le maire à les signer.

- un projet de convention qui prévoit un soutien aux habitants de la commune, chacune des 2 parties s'accordant sur une prise en charge de la téléassistance aux bénéfices des adhérents pendant un temps déterminé. La commune prendrait en charge un mois d'adhésion
- un projet de convention pour un partenariat point info

N° 2021-01-06 : Contrat CNP 2021

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par CNP assurance, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat pour 2021.

N° 2021-01-08 : Loyer local au-dessus de la cantine

Le conseil municipal, après délibération, fixe le montant dû pour la mise à disposition du local au-dessus de la cantine de janvier 2021, à 50 €.

N° 2021-01-09 : Commission PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Le maire propose de créer une commission pour travailler sur le PLUI ;

Le conseil municipal, après délibération, désigne au sein de la commission PLUi :

- VILATTE ALAIN
- LEYMARIE CHRISTIAN
- TEILLAC GERARD
- VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE

- ROULLAND YANNICK
- VAN DEN OSTENDE PASCALE
- SCANDELLA ERIC

N° 2021-01-10 : Devis pour les toilettes publiques

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, il a été proposé de réaliser des toilettes publiques à la grange du Poujol. Il présente les devis pour les menuiseries aluminium et pour les travaux d'électricité des toilettes publiques.

Après examen des devis présentés, le conseil municipal décide de retenir :

- Pour les menuiseries aluminium : L'entreprise Rhodde SARL Bois de Gilet 24590 Saint-Geniès pour 1 376,30 € HT
- Pour l'électricité : Eurl Elec Services Plus 22 route de Brive 24590 Salignac-Eyvigues pour 2 638,00 € HT
- Autorise Mr le Maire à signer les devis et à commander les travaux
- S'engage à inscrire les dépenses au budget.

N° 2021-01-11: Marché église - tranche 3 - lot 4

Une nouvelle consultation a été lancée pour le lot 4 : mobilier ébénisterie à laquelle deux entreprises ont répondu. Une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'œuvre DUCHENE Gaëlle.

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

• ATTRIBUE le marché à l'entreprise suivante :

Lot 4 : mobilier ébénisterie :

Entreprise Atelier Bretel - 24590 Borrèze Montant du marché : 16 580,00 € HT

• Et AUTORISE MR le maire à signer tous les documents s'y rapportant

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.